

La démographie des décès par COVID-19 (<https://dc-covid.site.ined.fr/fr/>)  
Fiche des Métadonnées pour la France  
(Dernière révision 28/12/2021)

**Source 1 : Système de surveillance sanitaire**

***A) Pour les décès survenus en milieu hospitalier par âge et sexe***

**Source**

Santé publique France (SpF) : données communiquées par e-mail à l'Institut National d'études démographique (Ined)

**Couverture**

Décès survenus en milieu hospitalier chez des personnes diagnostiquées COVID-19 + par test RT-PCR ou tomodensitométrie (TDM) thoracique.

Les décès sont survenus en métropole et dans les DROM.

**Mode de recueil**

Transmission électronique des hôpitaux à SpF via l'Agence du numérique en santé (ANS) (Outil SI-VIC)

(<https://esante.gouv.fr/projets-nationaux/si-suivi-des-victimes-dattentats-et-de-situations-sanitaires>).

**Données recueillies**

Age

Statut : hospitalisé, décédé, rentré à domicile

Sexe

Établissement de santé

Pour plus d'information voir <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd67.pdf> et/ou [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/11/10/hopitaux-ehpad-certificats-de-deces-comment-compte-t-on-les-morts-du-covid-19\\_6059253\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/11/10/hopitaux-ehpad-certificats-de-deces-comment-compte-t-on-les-morts-du-covid-19_6059253_4355770.html)

**Point d'attention**

A priori SI-VIC couvre l'ensemble de la mortalité hospitalière à l'exception de la mortalité en Unité de soins de longue durée (USLD). En pratique, seuls les services d'hospitalisation conventionnelle dit MCO (médecine, chirurgie et obstétrique) et les soins critiques (i.e., les services de réanimation, de soins intensifs ou de soins continus) sont correctement couverts. Des interrogations demeurent pour le moyen séjour, les soins de suite et de réadaptation (SSR), pour l'hospitalisation en psychiatrie ainsi que pour les structures d'urgence (voir le rapport dd67 de la DREES).

**Heure d'arrêt du décompte**

Chiffres quotidiens arrêtés à 14h depuis le 20 mars et mis en ligne en fin de journée (avant le 20 mars les chiffres quotidiens étaient arrêtés à 15h jusqu'au 17 mars, à 14h le 18 mars et à 15h le 19 mars).

---

## ***B) Pour le total cumulé des décès survenus à l'hôpital et des décès survenus au sein des établissements médico-sociaux "ESMS" (hors hôpital)***

### ***B.1) Total cumulé des décès survenus à l'hôpital***

#### **Source**

Santé publique France (SpF), données publiées chaque jour en ligne ici : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

#### **Couverture**

Total des décès dus au COVID-19 survenus à l'hôpital.  
Les décès sont survenus en métropole et dans les DROM.

#### **Mode de recueil**

Transmission électronique des hôpitaux à SpF via l'Agence du numérique en santé (ANS) (Outil SI-VIC) (<https://esante.gouv.fr/projets-nationaux/si-suivi-des-victimes-dattentats-et-de-situations-sanitaires>).

#### **Point d'attention**

A priori SI-VIC couvre l'ensemble de la mortalité hospitalière à l'exception de la mortalité en Unité de soins de longue durée (USLD). En pratique, seuls les services d'hospitalisation conventionnelle dit MCO (médecine, chirurgie et obstétrique) et les soins critiques (i.e., les services de réanimation, de soins intensifs ou de soins continus) sont correctement couverts. Des interrogations demeurent pour le moyen séjour, les soins de suite et de réadaptation (SSR), sur l'hospitalisation en psychiatrie ainsi que sur les structures d'urgence (voir le rapport dd67 de la DREES).

#### **Heure d'arrêt du décompte**

Chiffres quotidiens arrêtés à 14h depuis le 20 mars et mis en ligne en fin de journée (voir détail ci-dessus)

### ***B.2) Total cumulé des décès survenus en Etablissements sociaux et médico-sociaux***

#### **Sources**

Depuis le 8 septembre, le nombre de décès survenant au sein des Etablissements sociaux et médico-sociaux est mis à jour chaque mardi et chaque vendredi dans le tableau de bord du gouvernement français disponible sur le site <https://www.data.gouv.fr> à l'adresse <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees>

Santé publique France détaille chaque semaine, dans son point épidémiologique hebdomadaire disponible sur son site <https://www.santepubliquefrance.fr>, les données du mardi selon le type d'établissement, à savoir les EHPA (Etablissements

d'hébergement des personnes âgées), les HPH (Hébergement pour personnes handicapés), l'Aide à l'enfance et les Autres établissements. Voir l'adresse <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

#### **Mode de recueil**

Saisie des décès des résidents par le personnel des établissements sur le "Portail de signalement des événements sanitaires indésirables ([signalement-sante.gouv.fr](https://signalement-sante.gouv.fr))" dans lequel un questionnaire spécifique COVID19 a été ouvert. Notons que les personnels peuvent déclarer si ces cas dépistés ou suspectés concernent les résidents ou le personnel.

#### **Données recueillies**

Nombre de cas dans l'établissement (résidents et professionnels) et, le cas échéant, nombre de décès de résidents, en distinguant le lieu du décès dans l'établissement ou à l'hôpital.

#### **Source 2: certificats médicaux de décès transmis à l'état civil**

##### **Source**

Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) <https://opendata.idf.inserm.fr/cepidc/covid-19/>

##### **Couverture**

Total hebdomadaire des décès, tous lieux, pour lesquels le certificat de décès porte la mention d'une infection au virus SARS-CoV-2, quelle que soit la place de cette mention sur le certificat de décès.

Les décès sont survenus en métropole et dans les DROM.

##### **Mode de recueil**

Dépouillement des certificats de décès reçus par voie électronique ou en format papier. Les données sont publiées par le CépiDc lorsqu'au moins 90% des certificats attendus pour un mois donné par rapport aux avis de décès reçus par l'Insee sont disponibles. Il existe en général un décalage de 3 mois minimum entre la date de survenue du décès et la date de publication.

[https://opendata.idf.inserm.fr/cepidc/covid-19/certification\\_electronique\\_et\\_papier.html](https://opendata.idf.inserm.fr/cepidc/covid-19/certification_electronique_et_papier.html)

Les séries temporelles provenant de cette source de données sont publiées dans les feuilles Excel "CepiDC\_Total" et "CepiDC\_WeeklyOccurrenceDeaths" ; elles incluent le nombre de décès survenus depuis le début de la pandémie et peuvent tenir compte de corrections rétrospectives.

##### **Données recueillies**

Causes multiples de décès, date exacte de naissance, date exacte de décès, sexe, lieu de décès, commune de décès, commune de domicile. Les données publiées par le CépiDc sont agrégées par groupes décennaux d'âges et par sexe.

##### **Heure d'arrêt du décompte**

Mise à jour tous les jeudis avec correction des chiffres déjà publiés en fonction de l'arrivée de nouveaux certificats.